

## Conditions d'accès

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCPHVA sur présentation du pass' déchèterie et il est limité à 18 passages par an et par foyer.



## VÉHICULES AUTORISÉS

L'accès est limité aux véhicules de volume PTAC (poids total autorisé en charge) maximum de 3,5 tonnes. Il est donc interdit aux camions et semi-remorques.

Les véhicules non ménagers (types Master, camionnettes, véhicules utilitaires), dont l'immatriculation relève d'un autre pays que la France, n'ont plus accès à la déchèterie, conformément à l'article 2 du règlement de la déchèterie adopté le 2 juillet 2019 par le Conseil Communautaire.

## QUANTITÉ MAXIMALE

Les apports hebdomadaires sont limités à 2m<sup>3</sup> pour chaque type de déchet et 5 L pour les déchets toxiques liquides.

## RÉGIE DE RECETTES POUR LA PRÉVENTION ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pour l'achat d'un composteur, d'une serrure pour votre bac-poubelle ou en cas de perte de votre pass' déchèterie ou de votre badge pour les points d'apport volontaire, contactez la régie de recettes au **06 81 49 97 94** ou par mail à [regie-environnement@ccphva.com](mailto:regie-environnement@ccphva.com) pour prendre rdv.

**Vous retrouverez toutes les informations à jour sur [www.ccphva.com/decheterie](http://www.ccphva.com/decheterie)**

## VOTRE DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE :

RD16 – à proximité des réservoirs d'eau potable entre Aumetz et Audun-le-Tiche



## HORAIRES

	Période Hivernale 1 <sup>er</sup> Novembre - 28 ou 29 février		Période Estivale 1 <sup>er</sup> Mars - 31 Octobre	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	13h45 - 18h
Mardi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	13h45 - 18h
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	13h45 - 18h
Jeudi	FERMETURE		FERMETURE	
Vendredi	10h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h45 - 18h
Samedi	9h30 - 17h / NON STOP		9h - 18h / NON STOP	

## CONTACT

Pôle Environnement

03 82 54 32 63 - [environnement@ccphva.com](mailto:environnement@ccphva.com)

[www.ccphva.com](http://www.ccphva.com) -

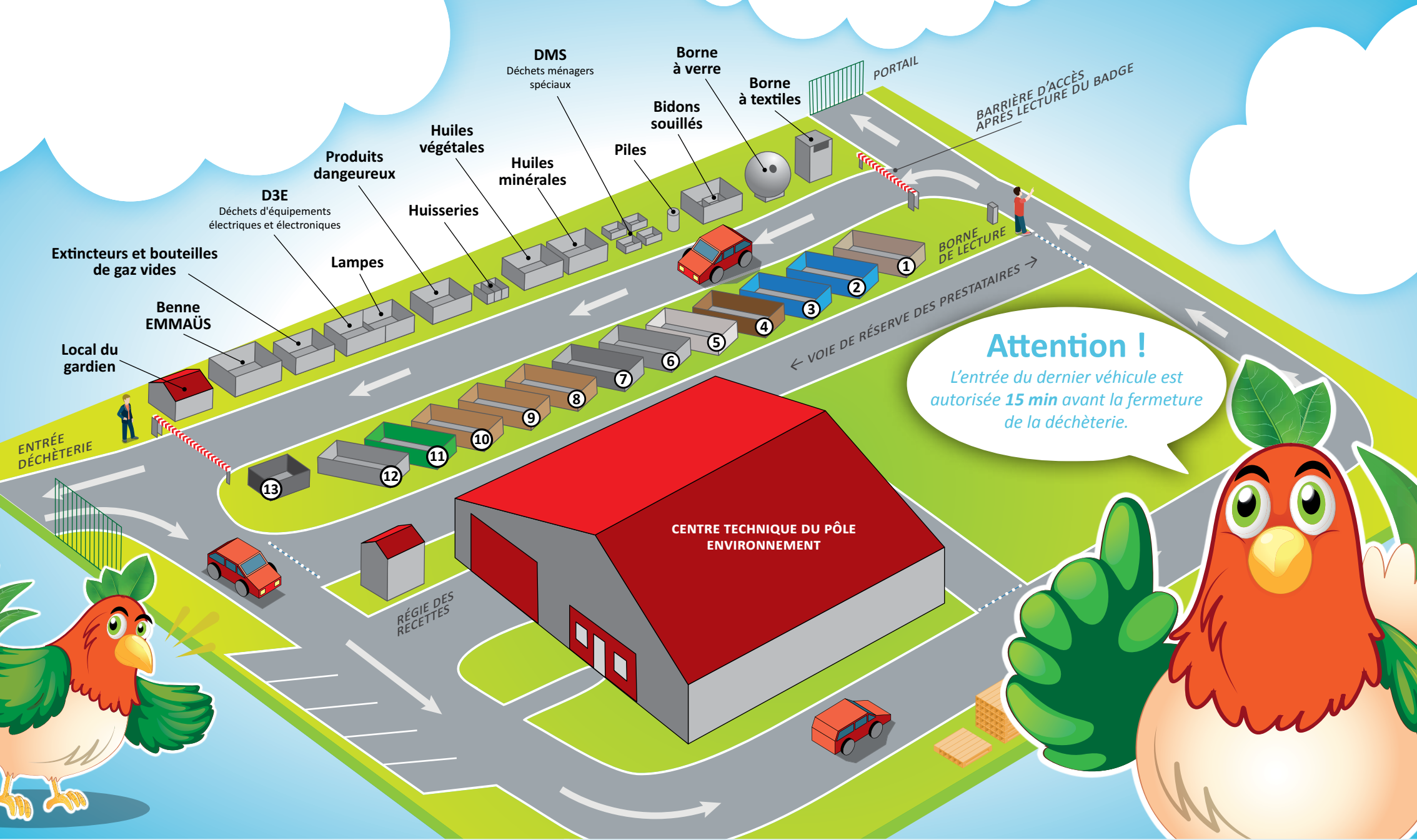


Avec le soutien de



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE





- |                 |                |                    |
|-----------------|----------------|--------------------|
| ① PAPIER        | ⑥ GRAVAT       | ⑩ ÉCO MOBILIER     |
| ② ③ TOUT VENANT | ⑦ FERRAILLE    | ⑪ DÉCHETS VERTS    |
| ④ CARTON        | ⑧ BOIS         | ⑫ BENNE DE RÉSERVE |
| ⑤ PLÂTRE        | ⑨ BOIS PALETTE | ⑬ PNEUS            |

## Déchets interdits en déchèterie communautaire :

*Sacs noirs et transparents pris en porte-à-porte, déchets des industries, déchets agricoles, médicaments, pièces de carrosserie, déchets radioactifs, déchets organiques putrides, bouteilles de gaz non vidées, l'amiante et le fibrociment, les armes à feu, les balles et cartouches de fusils.*